

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du vingt deux Avril deux mil vingt cinq

L' an deux mil vingt cinq et le vingt deux Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur CHOFFY Patrick, Maire.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 17 avril 2025, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué pour cette séance du 22 avril. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mme DARGERÉ Evelyne, MM : MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent.

Excusé : M. BERTHELOT Denis

Absents ayant donné procuration : Mme LEBLOND Valérie à Mme DARGERÉ Evelyne.

Absents : Mme LAVANNE Faosat, MM : BLOT Bernard, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, SIMON Serge.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 4

Date de la convocation : 17/04/2025

Date d'affichage : 17/04/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le : 23/04/2025

et publication ou notification

du : 23/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. MARTIN Englebert

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Début de séance : 18h - fin de séance : 18h30

SOMMAIRE

- Accompagnement de la gendarmerie sur une étude de mise en place de la vidéo-protection
- Tarif de location à l'étiopathe
- Choix de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation de la voie douce
- Contrat de maintenance pour les installations de chauffage et de ventilation

réf : 2025 023 : Accompagnement de la gendarmerie sur une étude de mise en place de la vidéo-protection

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune étudie la mise en place de la vidéo-protection sur son territoire.

Sa mise en place comporterait plusieurs étapes :

- le lancement d'une étude d'opportunité pour l'installation de la vidéo-protection avec, notamment, la définition d'un plan global de couverture qui situe les sites stratégiques à couvrir ;

- l'obtention de l'autorisation préfectorale de mise en place,
- le choix des modalités administratives de mise en place ;
- l'achat du matériel de vidéo-protection avec possibilité de subventions ou la location longue durée du matériel avec option d'achat.

La Commune peut bénéficier de l'accompagnement du référent sûreté du groupement de Gendarmerie du Loiret.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le lancement d'une étude d'opportunité pour l'installation de la vidéo-protection et sollicite l'accompagnement de la Gendarmerie et notamment du référent sûreté du groupement de la Gendarmerie du Loiret.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 024 : Tarif de location à l'étépathe

Considérant que l'ancienne mairie de Boisseaux se trouve vacante suite au déménagement dans le nouveau bâtiment public et la volonté municipale d'ouvrir ce bâtiment à des professions libérales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer 2 pièces à M. DAUMAIN Quentin, à compter du 1er mai 2025, pour des activités d'étiopathie et de fixer :

- le loyer mensuel de 100 €,
- la provision pour les charges mensuelles à 20 €

Une régularisation annuelle des charges sera effectuée au prorata de 30 % des factures réelles d'électricité. La révision du loyer s'opérera automatiquement au 1er mai de chaque année en fonction des variations de l'indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT).

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 025 : Choix de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation de la voie douce

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis Terr& Am pour l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation de la voie douce estimé à 38 340 € HT soit 5,40% du coût estimé des travaux (710 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix du devis de Terr & Am pour un montant HT de 38 340 € soit 46 008 € TTC et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un des adjoints, à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 026 : Contrat de maintenance pour les installations de chauffage et de ventilation

Considérant que la commune doit procéder régulièrement à l'entretien des installations de chauffage et de ventilation du nouveau bâtiment public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le contrat de maintenance de la société Nervet Brousseau d'un montant de 1 562,72 € HT soit 1 875,26 € TTC auxquels s'ajouteront le service d'astreinte de 310 € HT soit 372 € TTC soit un total de 1 872,72 € HT soit 2 247,26 € TTC et autorise Monsieur le maire à signer le contrat de maintenance avec la Société Nervet Brousseau.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prise d'un arrêté sur l'interdiction de la divagation des chiens suite aux différents incidents qui se sont produits sur la commune.

- Monsieur le Maire informe également que suite à un rendez-vous ce jour avec la Sicap, deux postes transformateurs seront installés à Armonville le Guénard de part et d'autre du poste existant.

En mairie, le 23/04/2025

Le Maire
Patrick CHOFFY



Secrétaire de séance
M. MARTIN Englebert

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. MARTIN Englebert.